



Temperature excessive dans mon appartement !

Par **SPACE41**, le **01/12/2010** à **18:06**

Bonjour,

Cela fait une semaine que je demande au Syndic de Copropriété, en vain, de baisser la chaudière, j'ai 27° dans mon appartement, oui ! 27° !!

Rien n'est fait, je dois laisser en température négative extérieure une fenêtre ouverte jour et nuit, et la température ne descend pas au-dessous de 24.5° ! C'est pire que l'été, le sol est chaud, je ne dors pas, et bien sûr avec les écarts de température dedans/dehors, j'ai attrapé une angine ! (Je suis Propriétaire).

Que puis-je faire, chauffer à perte ne me semble pas légal, j'ai fait isoler mon appartement, mais beaucoup ne le sont pas, d'où la raison pour laquelle la chaudière est "poussée", il y a une perte d'énergie conséquente, et je devrai payer les mêmes charges de gaz, même en devant laisser mes fenêtres ouvertes ! C'est le monde à l'envers.

Quel recours ai-je, je ne peux rester tout l'hiver avec des fenêtres ouvertes en température négative, et d'un autre côté, je ne peux rester dans un appartement chauffé (au sol) à 27°, même les sols sont chauds !!

Merci pour vos réponses,

Salutations.

SPACE

Par **mimi493**, le **01/12/2010 à 18:09**

Si en baissant la chaudière d'autres résidents n'ont plus la température normale, vous ne pouvez pas, pour votre propre confort, faire baisser la température de la chaudière. Baissez simplement le thermostat de vos radiateurs.

Par **Marion2**, le **01/12/2010 à 18:14**

Quel style de chauffage avez-vous ? Est-ce un chauffage par le sol ?

Par **SPACE41**, le **01/12/2010 à 18:42**

C'est un chauffage au sol collectif.

Merci,
SPACE

Par **Marion2**, le **01/12/2010 à 18:57**

Effectivement....

Envoyez un courrier recommandé AR au Syndic.

Rappelez bien au Syndic que le chauffage au sol est très néfaste en ce qui concerne la circulation des jambes et des pieds et qu'une température de 27° est intenable.

Si besoin est, demandez une attestation à votre médecin.

Bon courage.

Par **SPACE41**, le **01/12/2010 à 19:06**

Merci.

C'est intenable, et je suis atteinte d'une maladie neurologique, avec la chaleur, les symptômes s'accroissent, c'est très dur, en plein hiver !!

Je vois aussi un conseiller de mairie la semaine prochaine, pour du bruit constant en-dessous de chez moi, j'en profiterai pour lui demander que faire, mais la Mairie ne peut intervenir sur

un Syndic privé. C'est désespérant.

Merci pour votre réponse, si la chaudière n'a pas été baissée, je ferai ce que vous me dites, sans grand espoir, mais bon ! Je devrai payer les charges comme les autres, pour une perte d'énergie et un gaspillage de chauffage inutile.

Merci beaucoup,
SPACE.

Par **mimi493**, le **01/12/2010** à **19:10**

Il n'y a pas de thermostat ?
Faites inscrire pour la prochaine AG l'installation de thermostat dans chaque logement

Par **SPACE41**, le **01/12/2010** à **19:21**

C'est une idée.

Mais pour les bailleur défaillants qui ne font pas les travaux d'isolation dans leur appartements, que leur dire ? C'est à cause du manque d'isolation que la chaudière est "poussée", car il y a des appartements où les fenêtres "tombent", + de 30 ans, pas aux normes d'isolation phonique et thermique (zone aéroport), et nous devons payer tous, pour cela.

Malgré l'effort financier de remplacement des fenêtres, ce n'est pas très normal non plus, et les locataires ne leurs disent rien, mais demandent au Syndic de "pousser" la chaudière. C'est au bailleur non, de loger ses locataires dans un appartement "décent", j'ai entendu qu'une nouvelle loi passait sur ce sujet bientôt. Peut-on les obliger à le faire ?

Mais je soumettrai l'idée, en AG, avec d'autres points d'ailleurs.

Merci pour votre aide.

Salutations,
SPACE.

Par **mimi493**, le **01/12/2010** à **21:46**

un bailleur n'a aucune obligation d'isoler un logement. Les normes d'isolation ne s'appliquent qu'au moment de la construction ou de la rénovation. La décence du logement ne compte pas parmi les éléments à prendre en compte l'isolation.

Au niveau de la copropriété, vous ne pouvez pas contraindre les copropriétaires sur des aménagements intérieurs d'isolation. Vous pouvez demander en AG des travaux d'isolation

externe mais ça coute cher et vous devrez aussi payer.

on pourrait vous répondre, que ce n'est pas parce que vous avez le choix de faire des travaux d'isolation, que les autres résidents doivent avoir froid.

La solution serait non seulement un thermostat mais un calorimètre et une répartition des charges de chauffage non par tantième mais par consommation réelle. Tout ça doit se décider en AG. Il y a fort à parier que les copropriétaires bailleurs s'y opposent (les travaux ne seront pas des charges récupérables)

Par **Marion2**, le **01/12/2010 à 22:40**

[citation]Il n'y a pas de thermostat ?
[/citation]

Avec un chauffage au sol, il n'y pas de thermostat !!!

On ne peut pas régler individuellement un chauffage au sol !!!

Par **SPACE41**, le **03/12/2010 à 13:04**

Non, pas de thermostat individuel.

Il y a des copro très radins, et qui voient tous leurs intérêts personnels.

C'est quasiment sans solution, + un Syndic, très "muet", et "apathique", malgré des honoraires bien "gonflés", que dire ? Je suis seule, et je me suis déjà beaucoup battue l'année dernière, puisque j'étais Présidente du Conseil Syndical, pour que le Syndic applique les décisions d'AG, il y en avait qui dataient de + de 3 ans. Je suis un peu leur mouton noir.

Mais que de gaspillage, et, oui. Je devrai payer comme tout le monde, malheureusement.

Merci pour vos conseils.

J'ai déjà eu du mal à faire poser des extincteurs dans les cages d'escaliers + faire fixer des échelles de 3 mètres qui ne l'avaient jamais été depuis 30 ans (imaginez qq'un qui se la prend sur la tête), alors demander des thermostats individuels, pouf !

Merci à tous, vous êtes tous sympas. Mais face à l'inertie générale, je n'ai nulle envie de me battre, alors je me bats sur les AG en apposant un "non" sur beaucoup de choses "inutiles", c'est ma seule satisfaction, envers des projets nuls, alors qu'il y a beaucoup à faire ailleurs, mais aucun ne veut le "voir".

Merci,
Salutations.
SPACE.